

RESTRICTED
SR/NYM.5
1er novembre 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
D'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION
ET LES DELEGATIONS DES ETATS ARABES

tenue à New-York le mardi 1er novembre 1949, à 11 h.30

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
x M. Rockwell (Etats-Unis)
M. de Azcarate - Secrétaire principal
S.E. Abdel Monem Mostafa Bey - Représentant de l'Egypte
S.E. Fawzi Pacha Mulki - Représentant du Royaume hachémite de Jordanie
M. Edward Ghorra - Représentant du Liban
M. Ahmad Choukairi - Représentant de la Syrie

x Suppléant

Le PRESIDENT explique que l'objet de cette séance est de faire officiellement savoir aux délégations arabes que, d'une part, la Commission étudie leurs propositions concernant la nécessité d'exercer des fonctions de médiation et qu'elle fera connaître prochainement sa décision et que, d'autre part, la Commission a reçu de la délégation israélienne une note à laquelle elle a l'intention de répondre par écrit. Le texte de la note et de la réponse sera communiqué aux délégations arabes à la fin de la semaine prochaine.

M. YALCIN désire ajouter que la Commission est sensible aux marques de confiance dont témoigne la demande des délégations arabes en faveur d'une médiation exercée par la Commission.

MOSTAFA BEY (Egypte) tient à attirer de nouveau l'attention de la Commission sur la question de l'annexion de la ville de Jaffa à la ville de Tel Aviv, dont il a parlé à la dernière séance (SR/NYM.1). Il continue à espérer que la Commission pourra prendre des mesures à cet égard, étant donné que toute la politique israélienne du fait accompli, dont cette annexion est un nouvel exemple, ne fait que compliquer la tâche de la Commission. Au sujet de la médiation, il réaffirme l'attitude de sa délégation, qui a toujours eu pleinement

confiance en la Commission et espéré que ses travaux aboutirait à ramener la paix au Moyen-Orient.

M. CHOUKAIRI (Syrie) souscrit à la déclaration de son collègue égyptien. Il pense cependant que le contenu de la nouvelle note israélienne constituera un grave objet d'inquiétude pour les délégations arabes ainsi que pour la Commission et demande en conséquence que les délégations arabes puissent prendre connaissance de cette note et présenter leurs observations à son sujet avant que la Commission ne prépare sa réponse.

Le PRESIDENT regrette que la Commission ne puisse ainsi profiter de l'occasion qui lui est offerte d'ouvrir éventuellement des négociations directes, mais, comme la note concerne le statut futur de la Commission, il déclare qu'il est préférable de transmettre en même temps la lettre et la réponse aux délégations arabes.

MOSTAFA BEY (Egypte) confirme la position qu'a toujours eue sa délégation, tant lors de la visite de la Commission dans les capitales arabes qu'au cours des réunions ultérieures à Beyrouth et à Lausanne. Sa délégation a toujours été désireuse de collaborer avec la Commission dans le cadre des dispositions de la résolution du 11 décembre 1948; cette collaboration, toutefois, ne s'applique qu'à la Commission et non à l'autre partie. La question de négociations directes ne se pose pas à l'heure actuelle.

MULKI PACHA (Royaume hachémite de Jordanie) affirme que sa délégation a toujours coopéré avec la Commission et s'est trouvée entièrement satisfaite de la procédure qu'elle a adoptée; elle n'a pas l'intention de s'écarter de la position qu'elle a toujours eue. Si la Commission décide d'exercer les fonctions de médiation, Mulki Pacha estime qu'un grand pas sera accompli dans la voie d'une solution du problème de Palestine.

M. GHORRA (Liban) fait observer que sa délégation a toujours apporté sa coopération loyale à la Commission; le Gouvernement libanais désire continuer à lui apporter sa coopération dans l'avenir, conformément à l'esprit de la résolution et dans le cadre du mandat de la Commission.

M. CHOUKAIRI (Syrie) approuve les déclarations de ses collègues. Les questions de procédure ont toujours été soumises à la décision de la Commission et non des délégations; cependant, la Commission a eu sagement pour pratiqué dans le passé de ne pas précipiter l'ouverture de négociations directes entre la

délégation israélienne et les délégations arabes, ni de mettre en question la solidarité déclarée des délégations arabes. M. Choukairi ne pense pas qu'on puisse maintenant s'opposer à cette pratique bien établie. Les délégations arabes continueront à collaborer avec la Commission dans les mêmes conditions qu'autrefois.

Le PRESIDENT prend acte des déclarations des représentants arabes et fait observer qu'il ne reste plus, pour la Commission, de question à discuter avec les délégations arabes, en attendant que la Commission puisse leur communiquer la note israélienne et sa propre réponse, probablement d'ici une dizaine de jours.

La séance est levée à 12 heures 15.
